



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 20 FÉVRIER 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D7 - Parc d'activités Arcadys - Vente d'un terrain à la Société CHAUSSON
MATERIAUX**

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Chantal BOISSINOT	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusés : 2

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

N° 7 - Parc d'activités ARCADYS III - Vente d'un terrain à la Société CHAUSSON MATERIAUX

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibération du 18 novembre 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à vendre du foncier à la Société CHAUSSON MATERIAUX pour implanter une usine de transformation de bois, ELOSBOIS sur le site d'ARCADYS III, sis Plantis Tesseron 17400 Saint-Jean d'Angély.

Initialement, la ville devait vendre une assiette foncière, issue de la parcelle cadastrée section ZR n° 101, d'environ 36 958 m² pour permettre la réalisation de ce projet.

Depuis, l'entreprise CHAUSSON a revu son projet d'implantation, et le foncier communal impacté n'est plus que de 1 078 m².

La parcelle communale concernée est la parcelle cadastrée section ZR n° 101 d'une superficie d'environ 58 609 m².

L'avis de France Domaine du 19 septembre 2019 (ci-joint), estime la valeur vénale de cette parcelle à 11,92 € le m².

Le montant de la vente de l'assiette foncière à la Société CHAUSSON MATERIAUX par la commune de Saint-Jean-d'Angély s'élève donc à 12 849,76 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de vendre la parcelle cadastrée section ZR n° 101 pour partie, soit une superficie de 1 078 m², au profit de la Société CHAUSSON MATERIAUX ou toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner, au prix de 11,92 € /m² ;
- de prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

La recette correspondante sera inscrite au Budget primitif 2020, compte 024 – cessions d'immobilisations.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D7-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.